

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 24 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture

NOR : MICB1936776A

Par arrêté du ministre de la culture en date du 24 décembre 2019, l'arrêté du 4 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 7 septembre 2020 en région parisienne. Les candidats devront télécharger leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-recherche/Ingenieur-de-recherche>.

Ils devront le retourner complété obligatoirement sous forme dactylographiée, au plus tard le 5 juin 2020, avant minuit, heure de Paris (date de téléversement ou cachet de la poste faisant foi) :

- par internet : téléversement sur la plateforme de dépôt de dossiers, à l'adresse suivante : siec.education.fr (date de téléversement faisant foi). La plateforme de téléversement sera accessible du 10 janvier 2020 au 5 juin 2020. »

Lire :

« L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 7 septembre 2020 en région parisienne. Les candidats devront télécharger leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-recherche/Ingenieur-de-recherche>.

Ils devront le retourner complété obligatoirement sous forme dactylographiée, au plus tard le 5 juin 2020, avant minuit, heure de Paris (date de téléversement ou cachet de la poste faisant foi) :

- par internet : téléversement dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 5 juin 2020 minuit, heure de Paris (date de téléversement faisant foi). »